

## Réunion du 19 juin 2019

De manière liminaire, le CoFIS fait le constat du fort besoin d'un appui en secrétariat pour l'ensemble OFIS-CoFIS, soit en propre soit par mutualisation au sein du Hcéres.

### L'OFIS, et l'actualité de l'intégrité scientifique

04 avril : 1<sup>er</sup> colloque de l'OFIS, sur le thème « Intégrité et Science Ouverte ». Plus de 160 participants. Synthèse des débats, actes (œuvre d'un prestataire) et vidéos en ligne sur le site web du Hcéres.

14 mai : accueil par l'OFIS d'une des sessions (thématique Formation) du programme européen MLE-RI (*Mutual Learning Exercise on Research Integrity*). Présentation du contexte national : OFIS, DGESIP, réseau national des collèges doctoraux, MOOC de Bordeaux, etc. Une réunion finale est prévue à Vilnius (25-26 juin), et le rapport final sera présenté l'automne prochain (Bruxelles).

02-05 juin : La directrice de l'OFIS et une membre du CoFIS étaient présentes à la 6<sup>ème</sup> conférence internationale sur l'intégrité scientifique <http://www.wcri2019.org>. Le congrès a beaucoup porté sur l'évaluation individuelle des chercheurs et a débouché sur un manifeste<sup>2</sup> à ce propos. Prochain WCRI : 2021, Le Cap.

18 juin : 1<sup>er</sup> séminaire à destination des référents Intégrité Scientifique, pour partager à leur demande sur les aspects juridiques des procédures. Le séminaire était organisé par l'OFIS avec le réseau des référents (ResInt) et une membre du CoFIS. Près de 50 participants pour la plénière et les ateliers de travail, sur une journée entière.

19 juin : participation d'un membre de l'OFIS à Helsinki à une réunion préparatoire du prochain congrès européen sur l'intégrité scientifique organisé par ENRIO (Helsinki, 5-7 octobre 2020).

Les questions d'Intégrité Scientifique figurent depuis déjà deux campagnes d'évaluation Hcéres dans les référentiels d'évaluation. L'OFIS a engagé un examen des rapports d'évaluation pour faire le point sur la manière dont ces questions sont prises en compte par les évalués et par les évaluateurs, afin de déboucher le cas échéant sur des recommandations aux uns et aux autres. L'analyse n'est pas terminée mais montre déjà qu'au-delà de disparités entre disciplines, les rapports qui font mention de l'Intégrité Scientifique sont plutôt rares.

Des actions de sensibilisation ont été menées auprès de différentes communautés, y compris hors du monde académique : les écoles de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du ministère de l'agriculture, le ministère de la culture, le comité de déontovigilance des entreprises du médicament, le réseau CURIE des professionnels de la valorisation de la recherche, etc.

Diverses actualisations ont été faites depuis la mise en ligne du nouveau site web. Elles tiennent compte notamment des commentaires émis par le CoFIS à la dernière séance. La partie bibliographie est en cours d'élaboration, avec l'aide d'un référent d'établissement qui est volontaire.

Ce sont désormais 48 établissements qui sont directement signataires de la charte, dont récemment la Conférence des Directeurs d'Écoles Françaises d'Ingénieurs qui ouvre la voie vers les entreprises à activités scientifiques, ainsi que l'INRAP et l'Institut Gustave Roussy ; 109 établissements se sont dotés d'un référent à l'Intégrité Scientifique.

### Le CoFIS :

#### Règlement intérieur

Le CoFIS parcourt et commente le projet de règlement intérieur. Les dernières questions en suspens sont arbitrées en séance. Le règlement intérieur pourra ainsi être soumis au vote à la prochaine réunion.

#### Renouvellement partiel des membres

Pour qu'à l'avenir le CoFIS soit renouvelé par moitié tous les deux ans plutôt qu'entièrement tous les quatre ans, il revient à notre mandature de créer un décalage et, pour cela, de renouveler à mi-mandat la moitié du Conseil. Le président propose de procéder par tirage au sort mais cette proposition est rejetée. Une autre formule plus personnalisée sera donc mise en œuvre.

### Mis en œuvre de la feuille de route :

Des groupes de travail de membres du CoFIS avaient été constitués à la réunion du 29 mars, pour prendre en charge un certain nombre de chantiers relevant de la feuille de route 2019-2020. Le principe retenu par le Conseil était le suivant :

1. Le groupe de travail, tenant compte du cadrage général de la feuille de route et des discussions initiales du CoFIS, propose dès que possible une note à la discussion du CoFIS ;

<sup>1</sup> <https://rio.jrc.ec.europa.eu/en/policy-support-facility/mle-research-integrity>

<sup>2</sup> Moher, D., Bouter, L., Kleinert, S., Glasziou, P., and Sham, M. H. (2019). The Hong Kong Manifesto for Assessing Researchers: Fostering Research Integrity. [https://wcri2019.org/uploads/files/2019\\_new/Hong\\_Kong\\_Manifesto\\_0527.pdf](https://wcri2019.org/uploads/files/2019_new/Hong_Kong_Manifesto_0527.pdf)

2. Cette note est amendée en tenant compte de la discussion qui a lieu en réunion et des éventuels commentaires reçus par voie électronique ;
3. Il est alors proposé pour adoption à la réunion suivante du CoFIS.

#### Action #01 : Procédures de signalement et d'instruction des allégations de manquements

Le CoFIS avait décidé de préparer un « Vade-mecum pour le traitement des manquements à l'intégrité scientifique », à l'usage des chefs d'établissements. Il s'agit d'un complément au guide des procédures publié par le RésInt (2018), s'adressant plus spécialement au niveau des chefs d'établissement, en leurs qualités de responsables exécutifs et de coordonnateurs des différents services, dont celui fourni par le référent à l'intégrité scientifique.

Le groupe de travail dédié a préparé deux documents : le vade-mecum lui-même (6 pages ; 9 sections ; 15 écueils à éviter) et une grille d'auto-évaluation du processus, assurant au chef d'établissement qu'il sera bien à même de disposer, à l'issue d'une procédure donnée, de l'ensemble des éléments lui permettant une prise de décisions solide.

Le vade-mecum est relu une dernière fois, notamment pour y consolider l'équité de traitement et le droit à la défense des personnes mises en cause et vérifier sa bonne complémentarité avec le guide RésInt, puis mis au vote. Il est validé ainsi que sa transmission aux chefs d'établissements signataires de la charte (9 voix pour, 2 voix contre).

Le CoFIS convient que la grille d'auto-évaluation, destinée à faciliter la mise en œuvre concrète du vade-mecum, sera quant à elle diffusée plus tard et selon une autre modalité qu'une simple transmission électronique. Ce travail pourra notamment appeler à des échanges avec les établissements en vue de l'édition 2019 de la conférence des signataires.

#### Action #03 : Base de données des méconduites et de leurs suites

Le groupe de travail désigné en décembre n'a pas encore proposé de note au CoFIS : la discussion est donc remise à plus tard.

#### Action #08 : Annuaire partagé de la formation à l'intégrité scientifique

Un questionnaire est en cours de finalisation (implémentation sur un logiciel d'enquête en ligne) par l'OFIS, un membre du CoFIS, le RésInt et le réseau national des collèges doctoraux pour identifier et caractériser l'offre nationale de formation à l'Éthique et à l'Intégrité Scientifique. Sa diffusion sera large pour favoriser les réponses (compte-tenu des enseignements des expériences précédentes).

Durant ce compte rendu, le CoFIS engage une discussion sur certaines formations, notamment celles assurées par des sous-traitants, dont le contenu ne correspondrait pas aux attendus (eux-mêmes difficiles à expliciter, pour cette thématique nouvelle en tant que telle dans le paysage de l'enseignement supérieur). Cette discussion débouche sur une réflexion concernant l'opportunité d'une certification des formations, qui pourrait par exemple être le fait de l'OFIS. Cette réflexion n'est pas aboutie –elle pourra être poursuivie sur la base des résultats du questionnaire–, mais un consensus plutôt réservé semble se dégager ; notamment, certains membres font valoir qu'une certification correspondrait à une obligation de moyens alors qu'il faut viser une obligation de résultats. À suivre.

#### Action #11 : Blog « Intégrité Scientifique/CoFIS »

Le groupe de travail désigné en décembre n'a pas encore proposé de note au CoFIS : la discussion est donc remise à plus tard.

#### Actions #12, #15 & #16 : Colloque 2019 « Open Science et Intégrité » : production de la synthèse

Le colloque a été généralement très apprécié des participants, bien que certains de ceux qui abordaient cette interface par le côté « intégrité » aient trouvé qu'il y était trop question de science ouverte, et réciproquement. Les vidéos et les minutes sont d'ores et déjà publiées sur le site du Hcéres.

Le CoFIS charge le groupe déjà chargé de l'organisation de produire un document de synthèse opérationnelle d'ici à la réunion de septembre. Ce document sera diffusé par les moyens de l'OFIS.

#### Action #12 : Colloques 2020 et 2021

Le colloque annuel de l'OFIS, largement ouvert, portera sur la prise en compte des questions d'intégrité dans la communication scientifique. Il reste à organiser.

Pour mémoire, le colloque 2021 devrait porter sur la prise en compte des questions d'Intégrité Scientifique dans les programmes de sciences participatives et citoyennes. Il nécessite toutefois en amont un travail bibliographique voire un travail d'enquête (voir compte-rendu de la réunion du 28 mars 2019).

#### Réunion 2019 de la conférence des signataires

La 3<sup>ème</sup> réunion de la conférence des signataires de la charte aura lieu le 19 décembre (pour mémoire, cette réunion concerne les chefs d'établissements plutôt que les référents à l'intégrité scientifique, et joue le rôle d'un comité de pilotage pour l'OFIS/CoFIS). L'OFIS se charge de l'organisation, avec un groupe de membres désignés du CoFIS. Le fil rouge sera le thème « Promouvoir un environnement propice à une science intègre » de la Feuille de Route 2020. Les signataires de la charte seront invités à faire des propositions de questions à traiter.